

**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

Elus en service : 6  
Présents : 6  
Pouvoirs :  
Votes : 6

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 AVRIL 2021**

Le 14 avril 2021 à 18 heures en la Mairie de Dormelles se sont réunis les membres du Conseil syndical, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Sylvie LOISON LARGILLIERE, Présidente, remise et affichée le 7 avril 2021.

Etaient présents : Mesdames Sylvie LOISON LARGILLIERE, Nadine DESBORDES et Alice BARTHELEMY  
Messieurs Jean Luc BAUDUIN, Yves ROY et Francis LARGILLIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves ROY

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Présidente propose de rajouter à l'ordre du jour le point n° 9 sur le renouvellement de la convention de médecine préventive du Centre de gestion.

### **1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil syndical**

Madame la Présidente propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil syndical qui s'est tenu le 11 février 2021.

Madame la Présidente passe la parole aux élus.

Le Conseil syndical, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du 11 février 2021.

**Approbation** : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

### **2. Approbation du compte de gestion 2020**

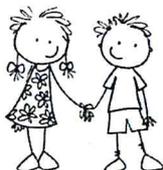
**Le Conseil syndical,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil syndical entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

**CONSIDÉRANT** que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est établi par le receveur, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par la Présidente ;



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

**CONSIDÉRANT** que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat ;

**CONSIDÉRANT** que le receveur a transmis à la Présidente du syndicat son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

**CONSIDÉRANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et du compte de gestion du receveur ;

**ADOpte** à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2019	97 327,80 €	-4 697,16 €
Résultat de l'exercice 2020	- 25 486,12 €	- 873,62 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>71 841,68 €</b>	<b>- 5 570,78 €</b>

**Approbation :**

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 0

### **3. Approbation du compte administratif 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020-23-07-04 du 23 juillet 2020 du Conseil syndical approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

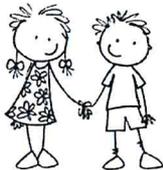
**CONSIDÉRANT** les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil syndical arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par la Présidente ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2020 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2020 du budget du syndicat ;

**La Présidente ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur Francis LARGILLIERE et quitté la salle,**



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTES

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, 5 pour et 1 abstention :**

- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2020 du Syndicat ;
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2019	97 327,80 €	-4 697,16 €
Résultat de l'exercice 2020	- 25 486,12 €	- 873,62 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>71 841,68 €</b>	<b>- 5 570,78 €</b>

**4. Affectation du résultat**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestion et administratif 2020 votés ce jour ;

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 4 697,16 €  
 Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 97.327,80 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 873,62 €  
 Un résultat d'exécution (Déficit- 002) de la section de fonctionnement de : 25 486,12 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 5 570,78 €

**Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :**

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : .....5 570,78 €

**Ligne 002**

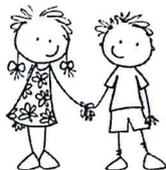
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : .....66 270,90 €

**Approbation :**

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 0



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

**5. Vote du budget primitif 2021 :**

Considérant la présentation faite par la Présidente du projet de budget 2021 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

Considérant que l'équilibre pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes, s'établit à :

**425 531,00 €**

Considérant que l'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et recettes, s'établit à :

**15.576,78 €**

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté.

**Approbation :**            Pour : 6                            Abstention : 0                            Contre : 0

**6. Participation des communes :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil syndical décide de mensualiser la participation des communes de la manière suivante :

<b>FLAGY</b>	
Janvier	5 517,44 €
Février	5 517,44 €
Mars	5 517,44 €
Avril	5 517,44 €
Mai	8 239,10 €
Juin	8 239,10 €
Juillet	8 239,10 €
août	8 239,10 €
Septembre	8 239,10 €
Octobre	8 239,10 €
Novembre	8 239,10 €
Décembre	8 239,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 982,54 €</b>

<b>THOURY-FERROTTE</b>	
Janvier	6 232,06 €
Février	6 232,06 €
Mars	6 232,06 €
Avril	6 232,06 €
Mai	8 535,11 €
Juin	8 535,11 €
Juillet	8 535,11 €
août	8 535,11 €
Septembre	8 535,11 €
Octobre	8 535,11 €
Novembre	8 535,11 €
Décembre	8 535,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>93 209,11 €</b>

<b>DORMELLES</b>	
Janvier	6 785,83 €
Février	6 785,83 €
Mars	6 785,83 €
Avril	6 785,83 €
Mai	8 988,83 €
Juin	8 988,83 €
Juillet	8 988,83 €
août	8 988,83 €
Septembre	8 988,83 €
Octobre	8 988,83 €
Novembre	8 988,83 €
Décembre	8 988,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>99 053,94 €</b>

**Approbation :**            Pour : 6                            Abstention : 0                            Contre : 0



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

**7. Budget des écoles :**

<b>DORMELLES</b> Le Petit Dormellois	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>	<b>FOURNITURES SCOLAIRES X 46 €</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT X 8,50 €</b>	<b>PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES ET JOUETS</b>	<b>PRIX SCOLAIRES X 13 €</b>
<b>COMPTE</b>		<b>6067</b> Fournitures scolaires	<b>657361</b> Caisse des écoles	<b>65738</b> Subvention de fonctionnement autres organismes	<b>6714</b> Prix scolaires
<b>CM1</b>	29	1 334,00 €	246,50 €		377,00 €
<b>CM2</b>	18	828,00 €	153,00 €		234,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>2.162,00 €</b>	<b>399,50 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>611,00 €</b>

<b>FLAGY</b> Coopérative scolaire de Flagy	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>	<b>FOURNITURES SCOLAIRES X 46 €</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT X 8,50 €</b>	<b>PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES ET JOUETS</b>	<b>PRIX SCOLAIRES X 10 €</b>
<b>COMPTE</b>		<b>6067</b> Fournitures scolaires	<b>657361</b> Caisse des écoles	<b>65738</b> Subvention de fonctionnement autres organismes	<b>6714</b> Prix scolaires
<b>PS</b>	30	1 380,00 €	255,00 €		300,00 €
<b>MS/GS</b>	27	1 242,00 €	229,50 €		270,00 €
<b>GS/CP</b>	23	1 058,00 €	195,50 €		230,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>3 680,00 €</b>	<b>680,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b> <b>+ 500,00 € Noël</b>	<b>800,00 €</b>

<b>THOURY- FERROTTE</b> Thourifête	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>	<b>FOURNITURES SCOLAIRES X 46 €</b>	<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT X 8,50 €</b>	<b>PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES ET JOUETS</b>	<b>PRIX SCOLAIRES X 10 €</b>
<b>COMPTE</b>		<b>6067</b> Fournitures scolaires	<b>657361</b> Caisse des écoles	<b>65738</b> Subvention de fonctionnement autres organismes	<b>6714</b> Prix scolaires
<b>CP/CE2</b>	28	1 288,00 €	238,00 €		280,00 €
<b>CE1/CE2</b>	29	1 334,00 €	246,50 €		290,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>2 622,00 €</b>	<b>484,50 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>570,00 €</b>

**Approbation :**

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 0



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

#### **8. Participation au Syndicat interco transport scolaire (piscine) :**

Le Syndicat est adhérent au « Syndicat Interco des Transports Scolaires » et verse une participation annuelle.

Pour l'année 2021, la participation est de 3.500.00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical,

Accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de verser au « Syndicat Interco des transports scolaires » la participation de 3.500.00 euros

**Approbation** :                    Pour : 6                    Abstention : 0                    Contre : 0

#### **9. Renouvellement de la convention de médecine préventive du Centre de Gestion**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil syndical décide d'adhérer aux prestations décrites dans la convention ci-jointe pour l'année 2021 et autorise Madame la Présidente à signer la convention.

**Approbation** :                    Pour : 6                    Abstention : 0                    Contre : 0

#### **Questions diverses :**

Madame la Présidente informe les élus du partenariat mis en place avec « La petite ferme de Thoury-Ferrottes » depuis le mois de mars 2021. Les propriétaires de la ferme récupèrent chaque jour les restes alimentaires générés par la cantine, ce qui permet au syndicat de réduire ses déchets.

Madame la Présidente informe également les élus que la dématérialisation des factures et le paiement en ligne évoqués lors du conseil du 12 novembre 2020 ont été mis en place depuis le mois de février 2021.

Enfin, Madame la Présidente rappelle qu'il appartient au Président du syndicat de statuer sur les demandes de dérogation présentées par les parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 46